

| | |
|---|--------------|
| Affiché en Mairie le | 30 Aout 2024 |
| Mis en ligne sur www.trouville.fr | 30 Aout 2024 |

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Jeudi 29 Août 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

FG/MV
2024-958

L'an deux mil vingt-quatre, le Jeudi 29 août à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 22 août 2024, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 6 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Fabienne Rubin.

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy Legrix (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir à Mme Vatier), M. David Revert (pouvoir à M. Brière), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à Mme Pando), M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Quenouille), Mme Eléonore de la Grandière (pouvoir à Mme Fresnais).

ETAIENT EXCUSES : M. Lionel Bottin, M. Pascal Simon, M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti.

Le Conseil Municipal désigne Catherine Vatier comme Secrétaire de séance.

.....

| | |
|--|--|
| | Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs <i>Mme le Maire procède à l'appel des présents. Le Conseil Municipal désigne Catherine Vatier comme Secrétaire de séance. 6 pouvoirs ont été remis.</i> |
| | Inscription des questions orales <i>Aucune question orale n'a été déposée</i> |
| Adopté à l'unanimité | Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 27 Juin 2024 |
| 2024/118 Le Conseil Municipal en prend acte | Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. |

| ORDRE DU JOUR | |
|--|--|
| <p>2024/119 Adopté à l'unanimité</p> | <p>1. Choix du mode de gestion et d'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune de Trouville-sur-Mer</p> |
| <p>2024/120 Adopté à l'unanimité</p> | <p>2. Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « marchés communaux de Trouville-sur-Mer » et approbation de ses statuts</p> |
| <p>2024/121 Adopté à la Majorité</p> <p>1 abstention : Mme Babilotte</p> | <p>3. Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « marchés communaux de Trouville-sur-Mer »</p> |
| <p>2024/122 Adopté à l'unanimité</p> | <p>4. Création d'un budget annexe pour la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « marchés communaux de Trouville-sur-Mer »</p> |
| <p>2024/123 Adopté à l'unanimité</p> | <p>5. Modifications du tableau des effectifs</p> |



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCC,

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO